

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du VENDREDI 25 JUILLET 2014 à 19h00

Compte-rendu sommaire des délibérations

<u>Elus</u>	19	Le vingt-cinq juillet deux mil quatorze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hugues AGUETTAZ , Maire.
<u>Présents :</u>	15	
<u>Absents :</u>	4	
<u>Procurations :</u>	3	
<u>Votants :</u>	18	
<u>Convocation & Affichage : le 17 / 07 / 2014</u>		<u>Présents :</u> Mme Simonne VANNEAU , M. Régis SOYER , Mme Michelle MASSON , Mrs Yves ROUSSEAU , Jean-Louis ROCHUT , Mme Chantal BRISSET , Mrs Manuel RODRIGUES , Jean-François CHILINSKI , Mme Catherine BOUYSSOU , M. Nicolas PÂQUET , Mme Manal CHOUAIBI , M. Jacky DEGENEVE , Mme Marie-Claude CHAPART et M. Dominique DELAUNAY .
		<u>Pouvoirs :</u> M. Alain VILLANNEAU a donné pouvoir à M. Hugues AGUETTAZ Mme Odile GAULLIER a donné pouvoir à Mme Simonne VANNEAU Mme Marianne JANVIER a donné pouvoir à Mme Marie-Claude CHAPART
		<u>Absente excusée :</u> Mme Anne-Marie LABÉ

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Michelle MASSON a été désignée secrétaire.

1°) **TRANSPORT SCOLAIRE : AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE**

Le Conseil Général est responsable de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires hors périmètre urbain.

La commune de Nouan-le-Fuzelier s'est vu confier par le Conseil Général de Loir-et-Cher, par convention de délégation de compétence, l'organisation et la mise en œuvre du transport scolaire. A ce titre, la commune est « autorité organisatrice de second rang ».

Lors de sa session du 14 avril 2014, le Conseil Général a précisé le règlement relatif à la gestion des points d'arrêts et il nous est proposé la signature d'un avenant à la convention initiale rendant les autorités organisatrices de second rang pleinement responsables de l'ouverture et de la fermeture d'un point d'arrêt. Toutefois, si celui-ci se situe sur une route départementale hors agglomération, le Conseil Général prendra l'arrêté correspondant.

La commune devra désormais informer le Conseil Général de toute modification des circuits, véhicules, mais également des points d'arrêts avec production de l'arrêté correspondant.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser le maire à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de compétence signée avec le Conseil Général pour le transport scolaire

2°) **TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire indique qu'un adjoint technique de 2° classe à temps non complet (28,5/35) en charge de l'entretien des locaux communaux a fait valoir ses droits à la retraite et quittera les effectifs de la commune au 31 juillet prochain.

Il est nécessaire de pourvoir à son remplacement. Le Maire propose de recruter un nouvel agent, pour suppléer ce départ en retraite, sur la base d'un temps non complet de 26,5/35^{ème} ce qui permettra de nommer à 31/35^{ème} un adjoint technique titulaire actuellement sur un temps non complet à 29/35^{ème}.

Pour cela il convient de créer 2 nouveaux postes :

- 1 poste d'adjoint technique de 2° classe à temps non complet 31/35^{ème} au 01/09/2014,
- 1 poste d'adjoint technique de 2° classe à temps non complet 26,5/35^{ème} au 01/09/2014

Le Maire propose également, sous réserve de l'avis favorable du comité technique paritaire, de procéder à la fermeture des 2 postes ainsi devenus vacants au 1^{er} septembre :

- 1 poste d'adjoint technique de 2° classe à temps non complet 29/35^{ème} au 01/09/2014,
- 1 poste d'adjoint technique de 2° classe à temps non complet 28,5/35^{ème} au 01/09/2014

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la proposition du maire et décide :

- **de créer un poste d'adjoint technique de 2° classe à temps non complet 31/35ème, et un poste d'adjoint technique de 2° classe à temps non complet 26,5/35ème à compter du 1er septembre 2014.**
- **de supprimer, après avis favorable du comité technique paritaire, les 2 postes d'adjoint technique de 2° classe à temps non complet 29/35ème et 26,5/35ème désormais vacants au 1er septembre 2014.**

3°) **BAISSE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT : MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF)**

L'association des Maires de France engage une action collective avec les communes et intercommunalités de France pour alerter le gouvernement sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat.

Le Maire donne lecture du projet de motion adressé par l'AMF afin de soutenir cette action :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Nouan-le-Fuzelier rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Nouan-le-Fuzelier soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la motion présentée de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

4°) RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 DU DÉLÉGATAIRE DU CENTRE ÉQUESTRE DU VIEUX CHÂTEAU

La société CENTRE EQUESTRE DU VIEUX CHATEAU EARL, délégataire du centre équestre du vieux château depuis le 1^{er} août 2013, a communiqué le bilan de son activité pour l'année 2013.

Le bilan, établi pour la période de 5 mois allant du 1^{er} août au 31 décembre 2013, s'établit ainsi :

- total du bilan :	28.969 €
- chiffre d'affaires :	26.927 €
- résultat de l'exercice :	2.323 €
- capacité d'autofinancement :	20.936 €
- fonds de roulement :	2.126 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité 2013 de l'EARL Centre Equestre du Vieux Château, délégataire du centre équestre de Nouan-le-Fuzelier.

5°) CENTRE ÉQUESTRE DU VIEUX CHÂTEAU : VOTE DES TARIFS 2014

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la proposition de tarifs 2014 du centre équestre qui a été communiquée à chaque élu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs du centre équestre du vieux château pour la saison 2014, annexés à la présente délibération.

6°) RAPPORT 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les rapports établis sur le prix et la qualité des services EAU et ASSAINISSEMENT au titre de l'année 2013, dont copie a été communiquée à chaque élu.

7°) COMMUNICATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties conformément à l'article L.2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

- Renouvellement, pour 3 mois, de la location d'une cuisine provisoire en conteneur préparé destinée au village vacances de Courcimont (décision n° 03/2014)
 Entreprise : ILLICO (01 Miribel)
 Coût : 11.512,00 € HT, soit **13.814,40 € TTC** (treize mille huit cent quatorze euros et quarante centimes).
 Période : du 1^{er} juillet au 30 septembre 2014.

- Contrat de transport scolaire intra-muros 2014-2015 (décision n° 04/2013)

Entreprise : Cars SAINT-LAURENT (41 St Firmin des Prés)

Coût pour une année scolaire : 33.840,00 € HT, soit **37.224,00 € TTC** (trente-sept mille deux cent vingt-quatre euros).

Marché renouvelable 1 fois pour une durée d'un an.

8°) AFFAIRES DIVERSES

Remerciements pour octroi de subvention.

Monsieur Dominique CHAPART, remercie le Conseil Municipal pour l'aide financière et matérielle apportée par la commune lors de la manifestation du jumelage 2014.

Monsieur André REMBERT, Président de l'association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Loiret (PEP45) remercie le Conseil Municipal pour la subvention de 35 € attribuée au titre de l'année 2014.

Aide du Conseil Général pour le soutien en faveur du volontariat des sapeurs-pompiers.

Le 2 octobre 2009, le Conseil Municipal a autorisé le maire à signer une convention avec le S.D.I.S., destinée à fournir à notre commune un soutien pour l'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires au sein de nos effectifs.

L'aide au titre de 2014 est de 1190 € par sapeur-pompier volontaire, soit un total de 2.380 € (*initialement 3.000 €*).

Information sur la création d'un pôle médico-social.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation relative à la création du pôle médico-social s'est achevée le 17 juillet dernier. Pour les 9 lots à pourvoir, 27 offres ont été reçues. Au moins une soumission a été reçue pour chaque lot. La réunion d'analyse des offres s'est déroulée le 24 juillet, l'ensemble des lots sont non seulement pourvus mais respectent également l'enveloppe globale fixée et l'estimation du maître d'œuvre.

Un courrier a été adressé aux entreprises non retenues qui bénéficient d'un délai de 11 jours avant notification des marchés aux entreprises attributaires.

Information sur le village vacances « La Ferme de Courcimont ».

Une réunion s'est tenue le 10 juillet dernier entre les représentants de la commune de Nouan-le-Fuzelier, de la Fédération CAP France, de l'association Loisirs Rencontres Sologne, du Conseil Régional, de l'Union National des Activités de Tourisme, de la caisse des dépôts et consignations, du crédit coopératif et de la caisse d'épargne.

Lors de cette réunion, le Maire a demandé qu'une décision soit prise quant au devenir du centre de vacances avant le 30 septembre 2014.

Un rendez-vous est prévu semaine 31 en mairie avec un responsable de la caisse des dépôts et consignations.

Information sur le rendez-vous du Maire avec les représentants de l'association UCPS.

Monsieur le Maire a reçu en Mairie les 3 co-présidents de l'association. Lors de cet entretien, il leur a été rappelé que l'association occupait gracieusement, depuis 19 ans, un bâtiment communal qui était valorisé dans chacun des bilans à 35.000 €. Pour autant, aucune manifestation n'est organisée sur le territoire de Nouan-le-Fuzelier.

Le Maire a donc demandé aux représentants de l'association une proposition de manifestation récurrente sur la commune, ainsi qu'une proposition de montant de loyer pour l'occupation de l'ensemble immobilier.

Une nouvelle réunion est prévue en mairie le 05 août 2014.

☐ Eau potable

Monsieur DELAUNAY demande si l'eau potable de Nouan-le-Fuzelier est calcaire ; en effet, certains abonnés du service se voient proposer l'installation d'adoucisseurs par certains professionnels.

Le maire répond que l'eau n'est pas particulièrement calcaire, et M. DEGENEVE souligne que l'analyse fournie dans le rapport de l'eau indique une alcalimétrie de 15,25, ce qui prouve que l'eau de la commune n'est pas calcaire.

Le maire ajoute que, malheureusement, certains prestataires n'hésitent pas à adresser des courriers se présentant sous la forme de contrats destinés à « réparer un oubli des abonnés » pour souscrire une assurance en cas de fuite sur les tuyaux d'eau potable situés sur les propriétés de ces personnes (partie privative du réseau). Cette pratique, si elle est reconnue et évitée par de nombreux administrés, peut poser problème pour les personnes âgées ou les personnes peu habituées à de telles méthodes.

Fin de séance à 19h50.